



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT CGT

Fédération nationale CGT de l'équipement et de l'environnement  
263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 85/82 86 – Fax : 01 48 51 62 50  
E-mail : [ussere@cgt.fr](mailto:ussere@cgt.fr)

Visitez notre site internet : <http://www.equipement.cgt.fr>

# Techniciens Supérieurs de l'Équipement CAP du 31 mai 2012

### Résultats et compte-rendu

- ✓ Déclaration liminaire
- ✓ Mutations cycle 2012-09
- ✓ Détachements entrants
- ✓ PNA
- ✓ Intégrations
- ✓ Affectations suite à réorganisations





## Déclaration des élus CGT à la CAP du 31 mai 2012

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les représentants de l'administration et du personnel :

En préambule, les élus CGT tiennent à rappeler leur soutien aux luttes des travailleurs européens contre l'austérité et plus particulièrement aux travailleurs grecs.

### Le vrai changement, c'est maintenant?

L'arrêt de la RGPP figure au rang des engagements du nouveau Président de la République dès la période comprise entre son élection et le 29 juin, fin de la session ordinaire du Parlement.

Pour qu'un vrai changement s'opère au sein du Ministère, le respect d'un tel engagement doit conduire au gel et à la remise en cause de tout ce qui a été mené au nom de la RGPP : abandons de missions, non remplacement d'un agent sur 2, réorganisations et fusions de service conduites dans une seule logique comptable, mais également du volet GRH de la RGPP, Loi Mobilité, PFR, RH 2013, fusions contestées, comme celle que notre ministère entend faire subir aux Techniciens Supérieurs de l'Équipement, aux Contrôleurs des TPE et aux Contrôleurs des affaires maritimes, pour aboutir à un statut coquille vide participant à la mise en place d'une fonction publique de métiers. Le gel des salaires doit être levé et une première revalorisation du point d'indice doit intervenir sans délai.

### Sur le Nouvel Espace Statutaire appliqué au TSE

Afin de ne pas pénaliser les TSE en forte attente, la grille du NES doit être mise en place immédiatement pour les corps de catégorie B sans préalable de fusions de corps, sur la base des reclassements proposés par la CGT, ce de manière rétroactive compte-tenu du retard pris par l'administration dans son application

Une autre réforme de la catégorie B doit être mise en négociation, tout comme une refonte globale de la grille indiciaire pour prendre en compte les réelles qualifications mises en œuvre et nécessaires à l'exercice des missions.

### La CGT se prononce pour :

- L'abandon du projet de fusion des corps B Technique tel qu'il est écrit par l'administration,
- L'abandon du projet de régionalisation de la gestion des catégories B imposé par le MEDDE,
- Dans le NES, un recrutement au 2<sup>ème</sup> niveau de grade à Bac suivi d'une formation de deux années – Bac +2 - puis d'une troisième année complémentaire ainsi qu'un recrutement à Bac + 2 suivie d'une année de formation –niveau licence professionnelle,
- La revalorisation de la grille salariale sur la base d'un salaire minimum FP à 1700 euros – **2720 euros** pour la catégorie B dans le cadre d'un recrutement à Bac + 2,
- Une revalorisation des différentes primes versées en les incluant dans le calcul de la pension civile sur la base de respectivement de : **ISS 15, 20 et 25 points, PSR 2000, 3500 et 4000 euros**,
- Des mesures de gestion qui reconnaissent les deux niveaux de fonctions et l'accès de tous au 3<sup>ème</sup> grade en fin de carrière,
- Des mesures significatives pour l'accès de C en B avec le reclassement de tous les Dessinateurs et Experts Techniques Principaux dans le 1<sup>er</sup> grade du corps de B technique,
- Egalement des plans de transformations d'emplois de B en A, par l'ouverture de 2000 postes à ITPE pour les corps techniques de catégorie B dont les 800 Emplois Fonctionnels des TSE.

Merci de votre attention.

En préalable, Monsieur Eric SAFFROY a ouvert la séance en indiquant qu'il partait en retraite prochainement et ne présiderait plus la CAP des TSE. Les élus CGT lui souhaitent une excellente retraite après une vie professionnelle bien remplie sur la base de contacts corrects, d'un dialogue social franc et surtout sincère.

Il a souhaité la bienvenue au chargé de mission des TSE, Jean-Marie BLAVOET (*ndlr ancien représentant UNSA SANTE à la CAP des TSE*), qui sera notamment chargé de traiter des cas individuels de TSE et d'aider les TSE ainsi que le bureau de gestion MGS2 à la bonne gestion du corps.

**La CFDT** a acté le changement de président de la république et espère un changement de politique avec l'instauration d'un véritable dialogue social. CFDT a dénoncé les baisses d'effectifs et de moyens alors que des missions nouvelles apparaissent. CFDT est revenue sur le blocage des carrières des TSE. Sur le NES, la CFDT demande son application au plus tôt et demande de ré ouvrir le dossier de la catégorie B, renouvelle son souhait d'intégrer les EF chez les ITPE. La CFDT souhaite un planning de travail avec l'administration pour travailler sur la gestion du futur corps, s'oppose à la déconcentration des B et à la PFR pour les TSE.

**FO** a acté le changement de président de la république et s'interroge sur le nouveau ministre MEDDE. FO a dénoncé la suppression de missions, la RGPP, la dégradation des conditions de travail, le gel des salaires... FO demande la suppression du jour de carence en cas de maladie (stigmatisation des fonctionnaires), la réévaluation des grilles indiciaires et s'oppose à la déconcentration/régionalisation des B. Pour le NES, FO souhaite l'arrêt de la fusion et dénonce cette réforme en trompe l'œil. FO a signalé la lenteur de l'administration pour la rédaction des PV de CAP.

**L'UNSA-SANTE/SNAFIT** a dénoncé le manque de considération des TSE par l'administration suite à sa demande non satisfaite de reporter d'une semaine le dépôt des candidatures au dernier cycle de mobilité. L'UNSA a demandé la date des prochaines élections du futur corps des TSDD et la date d'application de la fusion. L'UNSA demande un bilan des corps fusionnés et s'interroge sur la représentativité de la future CAP.

### **Réponse du Président de la CAP :**

Le Président n'a pas souhaité faire de commentaires sur le nouveau président de la république et son gouvernement. Il faudra attendre le discours de politique générale à l'assemblée nationale pour connaître les orientations qui seront données au MEDDE mais également au METL.

Il a noté comme les organisations syndicales le discours du président sur l'arrêt de la RGPP et la priorité donnée à certains ministères à effectifs constants.

Sur la fusion, le président a remarqué la divergence des organisations syndicales sur ce projet porté par l'UNSA, mais dénoncé par les autres organisations syndicales. Après un passage au conseil d'État le 24 avril dernier, le projet de décret des B techniques était pour signature sur le bureau de la ministre du Budget Valérie PECRESSE (qui ne l'a pas signé) la semaine précédente le 6 mai 2012. Le président indique qu'il faut maintenant refaire le circuit de signature et espère une publication du décret courant juin pour une application au 1<sup>er</sup> juillet 2012. Pour les B administratifs, le projet pourrait sortir en juillet pour une application au 1<sup>er</sup> août (il est présenté au conseil d'état au cours de la semaine 23).

Concernant la déconcentration de gestion des corps de catégorie B, il annonce la volonté du MEDDE de mettre en application ce projet pour le 1<sup>er</sup> janvier 2013 (présentation prévue en CT MEDDE), ce qui entraînerait la mise en place de CAP régionales de catégories B. Les élections pourraient avoir lieu en fin d'année 2012. Le président indique qu'un bilan de gestion des DREAL pourrait être fait à cette occasion avant la mise en place des CAP régionales. Toutefois, il ne peut préjuger de la décision de la ministre sur ce sujet.

Le président indique qu'après la sortie du NES, il faudra refaire un travail avec les organisations syndicales sur les nouvelles modalités de gestion des corps fusionnés (formation, recrutement, promotion...) et que l'administration s'est préparée à reclasser les TSE le plus rapidement possible.

Le président indique que si le calendrier est tenu, des élections seront organisées à l'automne pour la CAP du futur corps. En attendant, il y aura coexistence des CAP des corps fusionnés.

Concernant l'application Mobilité, il a reconnu les problèmes de fonctionnement et l'impossibilité de décaler les dates pour les demandes de mutations sous peine de devoir décaler aussi les CAP. Il n'y a pas de différence de traitement entre les B et les A pour l'administration.

Pour les arrêtés des agents reçus aux Tableau d'Avancement TSP/TSC 2012, le retard est dû à la DGAFP qui vient juste de valider les taux de promotion. Les arrêtés seront donc pris très prochainement.

Pour les mutations, il n'y a pas de règle particulière « tour interne ou pas ». Certains services le pratiquent d'autres pas pour des raisons de délais notamment. Seule la règle de 3 ans en premier poste est maintenue par l'administration. *Rappel pour la CGT, un tour interne est prioritaire pour les agents en poste dans les services et nous constatons une dérive depuis plusieurs CAP nationales.*

Enfin, le président s'est excusé sur le retard pour la rédaction des procès-verbaux de CAP mais a indiqué que son service MGS2 mettait tout en œuvre, dans la limite de ses moyens – en effectif, pour faire face à la charge de travail importante.

## **1/ Approbation du règlement intérieur de la CAP**

Le Président propose à nouveau le projet de règlement suite à la dernière CAP où les OS avaient demandé son report. Pour la CGT, le règlement n'est pas très explicite sur la prise en charge des suppléants alors que leur présence est nécessaire pour le travail préparatoire syndicale et que certains services rechignent à autoriser leur présence. Le Président de CAP reconnaît le rôle et l'intérêt de la présence systématique des suppléants estimant qu'il a toujours accepté leur participation des suppléants. Il confirme qu'il donnera des consignes aux services pour que tous les représentants du personnel – titulaires et suppléants - puissent exercer pleinement leur mandat. La CGT a donc donné son accord de principe sur la base de l'engagement de l'administration à faciliter la présence des suppléants et leur prise en charge.

Vote Pour : Administration, CFDT, CGT, UNSA-SANTE

Vote Abstention : FO

## **2/ Détachements entrants**

Le président a demandé aux OS un accord de principe sur l'accueil en détachement de 3 agents (étude de 4 agents).

La CGT a évoqué les disparités entre les agents issus de ministères différents qui pour certains ont déjà appliqués le NES (ex : les techniciens territoriaux). Ce n'est pas le cas pour les techniciens sanitaires et les contrôleurs du travail.

Nolwenn GEORGELIN à la DDT71 : poste fermé

Séverine KIRCHMLANN à la DDT28

Frédéric PERON à la DREAL Alsace

Éric TRICHET à la DDTM85

## **3/ Position Normale d'Activité Sortante**

La CAP a examiné 9 demandes de mutations en PNA sortantes :

Christophe BALAZARD au MAA avis favorable (dossier étudié depuis deux années déjà suite à des demandes de mutation successives),

Guillaume CHAREIX au MAE avis favorable,

Sylvie GITTON au MAA avis favorable,

Vanessa GUAMS au MAE avis favorable,

Manuel HARENG au MAA (à l'étude – avis défavorable),

Sandrine MARTEAU au MAA avis favorable,

Maxime ROUSSEL au MAA avis favorable,

Gérard DONCEL au Ministère Justice avis favorable,

Frédéric RONGEART au Ministère Justice avis favorable ;

#### **4/ Intégrations sur corps des TSE**

4 dossiers sont étudiés pour cette CAP.

- Pascal BOTTE de la Défense avis favorable (2ème niveau grade NES),
- Sophie GIGNOUX de l'ONF avis favorable,
- Sarah LEREY de la Ville de Paris avis favorable,
- Line BEUGNON de la Défense avis favorable (2ème niveau grade NES) ;

Les deux agents de la Défense seront examinés par l'administration pour connaître leur grade et échelon de reclassement en sachant que ces agents sont déjà passés au NES dans leur ministère d'origine. Pour la CGT il faut les reclasser en tant que TSP, actuel 2ème niveau de grade du corps (*ndlr ce n'est pas aux agents de subir les lacunes de l'administration qui tarde à mettre en œuvre le NES au ministère*).

#### **5/ Affectations suite à réorganisation de services**

Réorganisation DDTM33 : accord des agents sur leur pré-positionnement,

Réorganisation SN Nord-Est : accord des agents sur leur pré-positionnement,

Réorganisation SN Rhône Saône : accord de 3 agents et 1 refus de pré-positionnement (l'agent sera invité à trouver un autre poste dans le 69 s'il maintient son refus).

#### **6/ Propositions de non titularisation**

1 dossier a été présenté pour un stagiaire de l'ENTE d'Aix en Provence.

Ce dossier doit passer en Juin prochain à la commission de titularisation de l'ENTE et la CAP aura à se prononcer sur sa titularisation ou non après le conseil de perfectionnement.

#### **7/ Questions diverses**

Pour information, le président a confirmé la diffusion d'une liste commune des postes de B ouverts à la mobilité pour le prochain cycle. L'expérimentation passe donc à une généralisation de pratiques... avec des problèmes qui restent à régler !

Les élus constatent des listes très longues à étudier en CAP et des difficultés à prononcer des mutations puisque celles-ci sont soumises à l'avis des autres CAP (CAM, SAE, TSIM..) et complexifie le travail des élus des CAP concernés.

Le cas d'un agent souhaitant la prise en charge pour une PEC au concours interne d'ITPE a été soulevé et son dossier sera regardé par MGS2 en lien avec le service formation pour trouver une issue favorable.

**En ce qui concerne le projet de statut de Technicien Supérieur du Développement Durable – TSDD –** l'administration, après le vote négatif de toutes les organisations syndicales lors du comité technique MEDDTL du 13 février dernier, a présenté ce statut au conseil d'état le 24 avril. Ensuite, elle a tenté de le faire signer par l'ancien gouvernement mais sa démission n'a pas permis une signature avant le 6 mai 2012.

Suite à l'élection présidentielle du 6 mai 2012, à la nomination et la mise en place du nouveau gouvernement le 17 mai, l'administration a déposé à nouveau ce statut B technique aux différents ministres signataires – cinq – dont le MEDDE. La ministre Nicole Bricq doit décider ces jours de l'application de sa signature après avoir entendu les organisations syndicales élues au comité technique. S'il y a signature, ce décret s'appliquera le 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit sa publication au journal officiel. L'administration espère pour le 1<sup>er</sup> juillet 2012 mais à voir...



**Pour tous renseignements complémentaires, contacter les représentants CGT :**

**Les Elus Titulaires:**

**Didier HOREAU**

DDT Mayenne CA rue Mac Donald

53030 - LAVAL Cedex 9

02.43.67.88.96

01.40.81.83.12

06.73.39.46.44

didier.horeau@i-carre.net

didier.horeau@sfr.fr

**Alexandre BRETHON**

DREAL Poitou Charentes

15 rue Arthur Ranc

BP 539

86020 POITIERS CEDEX

05 49 55 65 30

mailto:Alexandre.Brethon@developpement-durable.gouv.fr

**Julien CHOPARD**

DGAC/SG/SNIA

82 rue des Pyrénées

75970 Paris Cedex 20

01 44 64 32 69

Julien.Chopard@aviation-civile.gouv.fr

**Les Elus Suppléants :**

**Philippe GARCIA**

CETE NC/LRPC-ROUEN

10, Chemin de la Poudrière

76121 Le Grand-Quevilly

02 35 68 89 10

Philippe.Garcia@developpement-durable.gouv.fr

**Franck MATELAT**

DDT de la DORDOGNE

Cité Administrative

Rue 26<sup>ème</sup> RI

BP 82120

24016 PERIGUEUX CEDEX

05 53 45 56 67

mailto:franck.matelat@dordogne.gouv.fr

**Laurent BROUDISSOU**

DDT 91/SIDD/BBD

Boulevard de France

91000 EVRY

01 60 76 32 72

Laurent.Broudisou@essonne.gouv.fr



**Soutenez la CGT, rejoignez là**

(\* déductible pour 66% du montant de votre impôt)



Si vous souhaitez nous rejoindre et participer à la vie du corps et agir plus largement sur tout ce qui vous concerne :

Nom : ..... Prénom : .....

Service : .....

Adresse : .....

..... Signature

Bulletin d'adhésion à remettre à un militant CGT de ton service ou à renvoyer à Fédération Nationale CGT de l'équipement et de l'environnement - 263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex

tél. : 01 48 18 82 85/82 86 – Fax : 01 48 51 62 50 - E-mail : [ussere@cgt.fr](mailto:ussere@cgt.fr)

Visitez notre site internet : <http://www.equipement.cgt.fr>